

SÉMINAIRE DE FORMATION

MARSEILLE 2018 **PARC CHANOT**
DU 23 AU 26 AOÛT 2018



1/2

Jeudi 23 Août :

de 10h à 13h

Les droits et les devoirs des élu.e.s majoritaires et minoritaires ?

Raymond Avriller

Adjoint au Maire honoraire de Grenoble

de 14h à 17h

Comment susciter et encourager des contre-pouvoirs dans les bassins de vie et les collectivités ?

Julian Augé de la Cooperativécitoyenne.fr

de 17h15 à 20h15

Atteindre le Zero Déchet en une mandature c'est possible ?

Tiphaine Ducharne militante Zero waste, et de la coopérativécitoyenne.fr

20h30

Laïcité, un principe pour des collectivités en commun

François Cocq adjoint au Maire de Champigny

Vendredi 24 Août :

de 10h à 13h

Le Règlement du Service de l'eau un outil destiné à établir un projet territorial avec les acteurs

Gabriel Amard de la Coordination Eau Bien Commun France

de 14h à 17h

Comment les élu.e.s peuvent-ils faciliter l'implication citoyenne ?

Paul Ariès expert auprès du réseau DEMOPART

de 17h15 à 20h15

Faut-il, en tant qu'élu.e.s, se positionner sur les questions sportives ?

Paul Ariès Politologue

à 20h30

Nos communes ne sont pas à vendre

Danielle Simonnet Conseillère de Paris

Formations d'élu-e-s

PARC CHANOT

114 Rond-Point du Prado 13008 Marseille

JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
23 / 24 / 25 / 26 AOÛT 2018

INSCRIPTION via votre collectivité >> Coupon au dos à faire signer avec cachet de votre collectivité.

MARSEILLE 2018 PARC CHANOT

SÉMINAIRE DE FORMATION

2/2

JEUDI VENDREDI SAMEDI DIMANCHE
23 / 24 / 25 / 26 AOÛT 2018

Samedi 25 Août 2018

Au choix :

de 10h à 12h

Construire écologique et durable ?

Michel Philippo de l'association LESA

OU **de 11h à 13h**

**« Grand bal au jardin planétaire »
ou Comment développer des politiques
de soutien à la Biodiversité ?**

Gilles Clément

paysagiste, auteur de l'Alternative Ambiante éd. Sens et Tonka

de 14h à 17h

**La gratuité des services funéraires
c'est possible ?**

Paul Ariès directeur de l'Observatoire International de la gratuité

Dimanche 26 Août 2018

10h Bilan, évaluation, conclusion



PARC CHANOT | Rond point du Prado | Marseille

Pour tout renseignement, vous pouvez nous écrire à
contact@leformateurdescollectivites.fr

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : **FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015. DÉPARTEMENT 39.**

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

Formations d'élu-e-s au Parc Chanot à Marseille les 23, 24, 25, 26 août 2018

Jeu-di 23 août au dim-an-che 26 août 2018

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu-e-s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | | | |
|---|--------|--|--------|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants | 250€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 | 1 200€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 | 450€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 | 1 400€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 | 550€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 | 1 600€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 | 650€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 | 1 800€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 | 800€ | Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille | |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 | 1 000€ | <input type="checkbox"/> | 2 500€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité